



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

Commune de VOULANGIS

Plan Local d'Urbanisme

Bilan de la Concertation préalable

“Vu pour être annexé à
l’arrêté du

Décidant de la mise
enquête du
Plan Local d’Urbanisme”

Cachet de la Mairie et
Signature du Maire :



GEOGRAM sarl

16 rue Rayet Liénart - 51420 WITRY-LES-REIMS

Tél. : 03.26.50.36.86 - Fax : 03.26.50.36.80

bureau.etudes@geogram.fr

Modalités et bilan de la concertation organisée dans le cadre de l'élaboration du PLU de VOULANGIS

Par délibération du 14 janvier 2013, le conseil municipal a prescrit la révision générale du Plan d'Occupation des Sols pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur le territoire communal, et définit les modalités de concertation, conformément à l'article L.300-2 du code de l'urbanisme.

1. Moyens d'information utilisés

- **Mise à disposition du public d'éléments explicatifs** : consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture habituels, depuis la prescription du PLU jusqu'à l'arrêt de projet. Les habitants ont pu prendre connaissance des documents suivants :
 - un document de présentation du Plan Local d'Urbanisme (objet, présentation, procédure) ;
 - un diagnostic de la commune, document qui a pu être mis à jour au fur et à mesure de l'élaboration du document ;
 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, une fois débattu par le conseil.
- **Affichage du plan traduction des orientations du Projet d'Aménagement et du Développement Durables**, en mairie.
- **Un registre** a été mis à disposition pour que le public puisse formuler ses remarques.
- **Le bulletin municipal « Le petit monde de Voulangis »** a, à plusieurs reprises, informé les habitants, de l'avancé de la procédure et de la possibilité de consulter les documents en mairie (bulletins de décembre 2013, février 2014, mars 2015 et juin 2015) ainsi qu'un numéro spécial sur le PLU « Voulangis en Bref » en septembre 2014.
- **Une information sur le site internet et sur la page Facebook de la mairie;**
- **La tenue d'une réunion publique le 25 janvier 2014 et le 31 mars 2015.**

Une annonce légale est également parue dans la presse pour informer la population de la prescription de la procédure et de l'ouverture de la concertation.

La concertation s'est déroulée de manière continue, pendant toute la durée de la procédure, depuis sa prescription jusqu'à l'arrêt de projet. Les habitants ont pu aisément consulter les différents documents, mis en évidence à la mairie.

2. Moyens offerts au public pour s'exprimer et engager le débat

- Mise à disposition d'un cahier destiné à recueillir les observations du public.
- Possibilité d'adresser ses remarques par courrier à la mairie ou par mail.
- Tenue d'une réunion publique pour présenter le projet de PLU avant la phase d'arrêt.

Registre et courriers

De nombreuses demandes ont été formulées par courrier ou sur le registre présent en mairie pendant la période d'élaboration du PLU. Chaque demande a été vue lors des réunions de travail des membres de la commission urbanisme et une réponse a été faite à chacun. Un tableau listant les demandes est annexé à ce bilan.

Réunion publique du 25 janvier 2014

Cette réunion a eu pour objectif de présenter à la population le déroulement de la procédure du PLU et d'énoncer les éléments qui s'imposent à la commune (SDRIF, SCoT, servitudes d'utilités publiques...).

Réunion publique du 31 mars 2015

De nombreux habitants sont venus assister à la réunion de présentation du projet de PLU. L'explication du PADD et de sa traduction au plan de zonage a soulevé plusieurs questions de l'assemblée.

Les principaux points abordés sont les suivants :

- Expliquer l'ouverture à l'urbanisation des terrains du Bréau alors que des parcelles libres sont présentes en centre-bourg au Clos Biget.
→ *Monsieur le maire explique que l'urbanisation au Bréau répond à une problématique de bouclage des réseaux et permet d'ouvrir à l'urbanisation des parcelles enclavées. Le maintien du Clos Biget en espace agricole et naturel résulte d'une volonté des élus de préserver un « poumon vert » en centre bourg et que son urbanisation aurait ciblé l'ensemble des capacités de développement de la commune sur un seul secteur.*

- Questions sur la réglementation des accès par rapport aux cours communes (problématiques de stationnement, de largeur d'accès...)
 - *Le règlement du PLU a été rédigé pour limiter les conflits d'usage au sein des cours communes et éviter des divisions d'immeubles abusives qui ne prennent pas en compte les obligations réglementaires notamment en terme de stationnement.*
- Des inquiétudes au sujet du renforcement de l'urbanisation par rapport aux problèmes actuels de manque de pression d'eau sur certains secteurs du bourg.
 - *Monsieur le Maire indique que cette problématique est actuellement étudiée au syndicat d'AEP pour trouver les meilleures solutions à mettre en œuvre sur la commune pour pallier le manque ou le surplus de pression. La commune se donne deux ans pour offrir une pression normale à l'ensemble des abonnés et précise que l'ouverture à l'urbanisation des zones AU sera soumise à la réalisation préalable de ces travaux.*
- Plusieurs questions ont portées sur les projets d'équipements publics en zone UE.
- Une fois la présentation terminée, de nombreuses personnes sont venues poser des questions sur les règles en matière d'implantation des constructions sur la parcelle ; les hauteurs, les surfaces...

Les parutions concernant le PLU pendant la phase de concertation préalable

Le petit monde de **VOULANGIS** 3

SERVICES AUX VOULANGEOS



Ces derniers jours, nous vous avons transmis via « Voulangis en bref » d'octobre et de novembre, les bons de commande à remplir et transmettre afin de bénéficier des avantages communaux obtenus auprès de la Communauté de Communes du Pays Créois :

- **Conteneurs ordures ménagères.** Cette fourniture est rendue possible grâce à l'économie du ramassage du vendredi. A ce jour plus de 500 foyers ont répondu et les Voulangeois seront contactés en janvier 2014 pour la livraison.
- **Carte d'accès aux déchèteries** à partir du 1^{er} janvier 2014. Si ce n'est pas fait, dépêchez vous de retirer en mairie le bon de commande.

RECENSEMENT 2014

Du 16 janvier au 15 février 2014 aura lieu le recensement de Voulangis. Le dernier date de 5ans, en 2009. Des agents recenseurs, munies de leurs cartes officielles, viendront chez vous pour vous aider à remplir les documents. Réservez le meilleur accueil à nos 4 Voulangeoises. Les participations sont obligatoires, et le nombre d'habitants référencés participe au calcul des versements alloués par l'état à la commune. Aidez-vous !



Séverine BURGER



Marlène COFFINET



Yolande MER



Annie ROBACHE

PLU (Plan Local d'Urbanisme) vers un VOULANGIS en 2030.

VOULANGIS a lancé la mise en chantier de son PLU.

De quoi s'agit-il ?

C'est un plan de la commune à horizon 2030, établissant les zones de développement urbain, la prévision des réseaux publics et des locaux collectifs qui en découlent. Il s'agit de définir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et le concrétiser sur la commune. Le PLU annule et remplace le POS (Plan d'Occupation des Sol) en janvier 2015 qui réglemente l'urbanisme jusqu'à ce jour, mais qui ne prenait pas en compte les déplacements, les équipements commerciaux et autres exigences du Grenelle de l'environnement.

Ce PLU est le dernier étage de la planification du territoire et doit tenir compte de toutes les contraintes et exigences de l'Etat.

► En premier est établi le SDRIF (Schéma Directeur de l'Île de France) qui prend en compte les grandes orientations de l'Etat. Il n'entre pas au niveau de la commune, il est plus global. Ce document a pris un peu de retard en raison de la définition du Grand Paris, mais sera prêt sous quelques mois.

► En second étage, la communauté de commune définit un plan qui s'attache aux découpages des communes, c'est le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial). Le SCOT tient compte des exigences du SDRIF et répond aux contraintes imposées par l'Etat comme le nombre de logements, les continuités agricoles, etc.

Quelle est la méthode employée ? Comment être informé ?

Le 8 octobre, s'est tenue la première réunion d'une commission municipale, en collaboration avec un bureau d'études extérieur spécialisé, chargé de nous aider à mener à bien ce projet en respectant toutes les normes et précautions indispensables à la rédaction d'un PLU cohérent et juste. Il s'agissait d'établir un diagnostic de l'existant. Une série d'une dizaine de réunions sont programmées, entre lesquelles sont prévues des réunions publiques afin d'informer les Voulangeois de l'avancement des travaux et aussi recueillir un maximum d'avis et de propositions.

De même tout au long de l'étude seront consultées les personnes publiques qui sont associées comme EDF, Département, VEOLIA, éducation nationale, chambre d'agriculture... En dernière phase, une enquête publique d'une durée d'un mois est également prévue avec dossier de consultation du projet avant approbation. Mais les Voulangeois peuvent toujours faire leurs observations en mairie par courrier, le commissaire enquêteur émettra son avis sur toutes les remarques.

Le PLU, dans combien de temps ?

En raison de l'importance des normes et du nombre de paramètres à envisager, une réflexion approfondie est nécessaire. De même la consultation des services de l'Etat, les délais de l'enquête publique entraînent un temps incompressible. Nous pouvons raisonnablement estimer que le PLU sera opérationnel en fin 2015. MN





VOULSTOCK REVIENT

L'association Voulstock prépare son festival qui aura lieu le samedi 5 juillet 2014 de 16h à 2h du matin.

Si vous voulez participer à cet événement communal en tant que bénévoles, envoyez vos coordonnées à : contact@voulstock.com ou à Voulstock association, mairie de Voulangis, route de Melun 77580 VOULANGIS. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.Voulstock.com

LE NUMERIQUE A L'ECOLE

Notre Voulangeois, Monsieur Gérard LEFEVRE, a généreusement pris en charge les travaux de configuration des outils informatiques mis à la disposition des élèves. Nous le remercions pour ce travail long et difficile dont il s'acquitte avec gentillesse et compétence.



PLU : REUNION PUBLIQUE

Samedi 25 janvier à 10 h. s'est tenue au « 104 » une réunion publique permettant aux Voulangeois de suivre le calendrier et le déroulement de la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme. Il est retracé la méthode de définition en cascade des différents organismes : le SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France), le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial) et enfin le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui en découle.

Les grands projets sont également passés en revue, comme Villages Nature, la RN 36 et le rond-point prévu pour le croisement avec la D235 en remplacement du tourne-à gauche.

Le Maire Jean-Claude Hermann a précisé qu'à ce jour, la commission d'urbanisme est actuellement en cours de prendre en compte l'existant et informe que le village attend le « Porter à connaissance » établi par la préfecture donnant les dispositions obligatoires à respecter. Ce document devrait nous parvenir dans quelques semaines. Il sera alors possible de commencer à réfléchir sur les grandes lignes du plan avec certitude de faisabilité auprès de l'état. Le PLU devrait être, en fonction des délais de concertation et attente de réponses des pouvoirs publics, achevé mi-2015.

MN.



LES ELECTIONS MUNICIPALES

En raison de la réforme électorale découlant de la loi du 17 avril 2013 et publiée au J.O. du 18 mai 2013, Voulangis est classé avec ses 1546 habitants, dans la catégorie des communes de 1000 à 3499 habitants

Quelles en sont les conséquences pour les électeurs:

1 LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1- Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste, c'est-à-dire qu'une liste est établie avec autant de candidats que de postes à pourvoir.
- 2- Pour notre commune, 19 postes sont à pourvoir. (au lieu de 15 à ce jour) pour une durée de 6 ans.
- 3- Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Pour Voulangis, il y aura donc 9 femmes et 9 hommes plus 1. Indépendamment du maire qui peut être une femme ou un homme, les nominations d'adjoints devront être tenues de respecter la parité (+1 en cas de nombre impair).
- 4- La liste choisie par le Voulangeois devra être déposée telle quelle dans l'urne, sans adjonction ni suppression ni rature de noms et sans modification de l'ordre de présentation, sous réserve de nullité.
- 5- Il s'agit d'une élection proportionnelle à 2 tours. Si aucune liste ne recueille la majorité absolue (50% des suffrages exprimés au 1^{er} tour), un second tour se déroulera pour les listes qui auront obtenu 10% des suffrages exprimés. L'attribution des sièges en ce cas, sera établie suivant une répartition proportionnelle avec la règle de la plus forte moyenne. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

2 LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- 6- Le même bulletin comportera également une seconde liste : les conseillers communautaires qui représenteront notre village au sein de la Communauté de Communes du Pays Créois. Ces conseillers sont obligatoirement présents dans la liste des candidats des conseillers municipaux.
- 7- Pour nous, 2 conseillers sont à présenter (1 homme et 1 femme), plus un remplaçant (ce n'est pas un suppléant, mais vraiment un remplaçant en cas de démission d'un des deux conseillers). Ils seront inscrits dans l'ordre sur une liste à côté des conseillers municipaux. La liste est complète et ne doit être ni rayée ni modifiée. Ces conseillers sont élus également pour 6 ans



● A RETENIR :

- La présentation d'une carte d'identité ou passeport est obligatoire pour voter
- Des bulletins avec des listes complètes seront proposés aux votes des Voulangeois. Un seul bulletin sera à choisir dans sa **totalité sans aucune modification ni rayure**.
- Le premier tour est prévu le dimanche 23 mars 2014
- Le second tour est prévu le dimanche 30 mars 2014



Voulangis en bref

Feuille d'informations municipales

mois de septembre 2014

SPECIAL PLU

Tout d'abord, nous avons à ce jour enregistré de nombreuses demandes de Voulangeois, concernant l'aménagement futur du territoire communal. Il sera tenu compte de toutes ces propositions et nous y répondrons positivement ou négativement au fur et à mesure du développement du projet, en particulier lors de l'étape de la définition des zones urbaines. Il est toujours possible de nous faire parvenir vos demandes par écrit jusqu'à fin septembre.

Comme prévu, au fur et à mesure des étapes de la création du Plan Local d'Urbanisme, au mois de juillet nous avons franchi le premier chapitre qui se nomme le **PADD**.

Comme nous l'avions signifié dans nos objectifs de campagne électorale, ce projet est la démonstration de notre volonté de préserver notre village.

Pour ce faire, le SDRIF autorise l'urbanisation de 10% de notre territoire (99,5 ha), soit environ 10 ha.

Nous avons la possibilité d'y ajouter les surfaces de terrain en centre bourg (dits dents creuses) représentant environ 9 ha. Le total de 10 + 9 ha soit 19 ha permet d'assumer l'évolution du village et accueillir les 187 ménages supplémentaires sur 16 ans sans empiéter sur la terre disponible et garder l'aspect village.

Ce calcul nous permet de ne pas prendre une option proposée par le SDRIF qui nous octroie une « pastille verte » nous permettant d'urbaniser des espaces supplémentaires : En effet, l'utilisation de cette solution nous entraînerait obligatoirement à prévoir 35 habitations à l'hectare, et nous ne voulons pas de cette densification.

En tenant compte des contraintes environnementales, le Faubourg et Saint-Martin sont exclus des zones à développer, et pour les mêmes raisons, les zones potentielles à urbaniser seraient la zone du Bréau et du Poirier Blanc.

Le PADD (Projet d'aménagement et de Développement durables)

Le **PADD** est le document qui a été présenté à l'approbation du conseil municipal le 11 juillet 2014. Il a été approuvé à l'unanimité.

Il s'agit du premier chapitre et de la clef de voûte de l'élaboration du **PLU** (Plan Local d'Urbanisme). Il en découlera les documents graphiques et les règlements qui auront une valeur juridique.

Nous en résumons les orientations retenues :

POLITIQUE GENERALE :

Accueil de la population future en préservant le cadre bâti de la commune, en conservant des espaces boisés au sein de la commune, en protégeant les espaces agricoles et les espaces naturels.

L'HABITAT :

En cohérence avec le **SDRIF** (Schéma Directeur Régional de l'Ile de France) et le **SCoT** (Schéma de Cohérence Territorial), tenant compte de la position et l'environnement du village et l'évolution des habitants, Voulangis refient à l'horizon 2030 une croissance du 1.5% par an. Soit en final une population de 2050 habitants.

L'ACTIVITE ECONOMIQUE :

Pas de création de zone d'activité, par contre favoriser le maintien des exploitations agricoles en orientant les activités de la zone urbaine pour les regrouper en périphérie.

LES TRANSPORTS :

Positionner les zones constructibles à proximité des transports en commun (zone du Bréau, rue de Villiers).
Sécuriser et aménager les grands axes.
Renforcer le réseau de déplacement en mode doux (sentiers et chemins).

EQUIPEMENT PUBLIQUE :

Maintien de la zone centre-bourg pour un éventuel développement scolaire et une seconde zone rue du Poirier Blanc pour le sport et le loisir.

PROTECTION DES ESPACES NATURELS :

Préservation des zones boisées au sein du village pour garantir les « poumons verts » et éviter l'engorgement des accès.
Préservation des espaces naturels sensibles comme la vallée du Grand Morin et les coteaux boisés.
Préservation des couloirs écologiques et de la ressource en eau.



Le petit monde de VOULANGIS

Mars 2015

L'EDITORIAL de Franz MOLET



Chers Voulangeoises, chers Voulangeois,

Je tiens tout d'abord à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Je souhaite que 2015 soit pour chacun d'entre vous l'occasion de réussites scolaires ou professionnelles, de petits ou grands moments de bonheur seul, à deux, en famille, entre amis. A Voulangis, nombreux sont nos projets pour 2015. Evidemment nous allons continuer de maintenir nos investissements en voirie, mais je pense aussi à de nouveaux projets comme un terrain de foot qui prendra place derrière la cantine pour cet été, le prolongement de la sente piétonne le long de la route de Melun (RD. 235). La défense incendie avec l'installation

de nouvelles bornes, l'agrandissement de la cuisine de notre salle des fêtes, la réhabilitation de nos terrains de pétanque et de basket, et une réflexion sur la vidéo protection.

Les projets sont notre carburant, ce sont eux qui nous font avancer, mais pour les réaliser il va nous falloir des miracles, et surtout ne pas se décourager face aux baisses de dotations annoncées par l'Etat. Cette baisse est estimée pour Voulangis à 40.000 € par an sur une période de 3 ans de 2015 à 2017, soit pour vous donner une idée de l'importance des dégâts, l'équivalent annuel de la cantine, ou bien la moitié de notre autofinancement qui nous permet de financer nos investissements en voirie et bâtiments. Alors autant vous dire que faire de nouvelles économies de fonctionnement sera une nécessité vitale pour parvenir à équilibrer les Budgets à venir.

Nous serons très vite confrontés à cet exercice périlleux puisque fin mars, le conseil municipal se réunira pour voter ce Budget. Au préalable, des séances de travail seront indispensables pour définir nos choix budgétaires car vous l'aurez compris, les prochaines années s'annoncent compliquées si le gouvernement ne renonce pas à ces baisses de dotations.

Aussi dans ce contexte particulier, il est essentiel que chacun d'entre nous comprenne et partage les difficultés qui s'imposent à nous afin de pouvoir les surmonter collectivement. C'est une tâche particulièrement ardue, mais vous pouvez compter sur nous pour y faire face avec une volonté de tous les instants.

2015 est annoncée comme le début de la reprise économique. Alors soyons optimistes et souhaitons qu'il en soit ainsi !!

LES VOULANGEOIS INVITES AU 104.

Le samedi 10 janvier tous les Voulangeoises étaient conviés à la cérémonie des vœux présentée par Franz MOLET avec la présence de madame Marie-Pierre BADRE, conseillère régionale, et représentant Franc RIESTER député, madame POTTIEZ-HUSSON conseillère générale, Patricia LEMOINE Présidente de la Communauté de Communes du Pays Créois. Sans oublier le lieutenant de gendarmerie de Crécy Pierre BURILLER, les nombreux Maires de nos communes voisines, Monsieur l'Abbé et tous les représentants et présidents des associations qui apportent tant de vivacité à notre village. Une salle particulièrement bien remplie avec environ 140 personnes.

Un diaporama a retracé par l'image les actions menées depuis Mars dernier.

Les grands points évoqués par le Maire sont repris dans l'éditorial. Avant de « passer » au buffet, les médailles du travail ont été remises aux Voulangeoises et Voulangeois méritants.

PLU

Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion publique d'information est programmée à la salle des fêtes pour en présenter un premier projet :

Le mardi 31 mars à 20h.





Le petit monde de VOULANGIS

www.voulangis.fr
www.facebook.com/voulangis
www.cc-payscrecois.fr

juin 2015

L'EDITORIAL de Franz MOLET



Chères Voulangeoises et chers Voulangeois,

Dans un contexte de redressement économique engagé par l'Etat, les collectivités territoriales sont contraintes de participer à cet effort. Toutefois, à Voulangis les impôts n'augmenteront pas, et ceci grâce au mode de gestion mis en place

l'année dernière qui produit ses premiers résultats, tels que les économies d'énergies dégagées au niveau de l'éclairage public, les TAP gérés en interne à 100 %, et bien sur une négociation pointue et systématique de chaque projet d'investissement. Aussi je veux vous rassurer et vous dire que malgré ce contexte compliqué, nous allons continuer d'investir pour notre Village, en cohérence avec ce dernier Budget 2015 qui montre une belle note d'optimisme. Jamais nous n'avions réussi à dégager autant de moyens pour nos investissements. Plusieurs projets sont déjà bien avancés, voire même achevés : Le terrain de foot, le terrain de pétanque, l'espace paysagé de la mairie, le prolongement de la sente piétonne le long de la route de Melun, des abris bus prévus pour la rentrée, le renouvellement de nos bornes à verre, nos 2 grands programmes d'investissement sur 6 ans (la défense incendie et l'accessibilité pour tous), la création d'un columbarium dans le cimetière, la garderie Que de projets certes, mais avec les budgets pour les financer !!

Aussi je veux vous dire que j'entends par ailleurs l'insatisfaction de certains d'entre vous concernant la beauté de notre village, et notamment de ses espaces verts. Nous y sommes sensibles nous comptons y remédier le plus rapidement possible. Vous pourrez constater que les abords du centre du village (école, mairie, église), viennent de bénéficier d'un « relooking » important. Parallèlement à cette réalisation, nous avons lancé une réflexion sur l'entretien des autres espaces verts (chemins ruraux et petites sentes), et bien sûr cette route RD.235 qui traverse notre village avec l'entretien des « zones 70 ». Tout cela nécessite beaucoup de moyens humains et matériels, c'est pourquoi nous prenons le temps de réfléchir à la meilleure stratégie possible. Et nous prenons conscience que c'est un axe sur lequel vous attendez une amélioration de notre part.

Enfin je serais très heureux de pouvoir vous rencontrer très prochainement. En effet, ce ne sont pas les manifestations qui manquent au mois de juin, entre la brocante le 7, la fête du village le 14, la kermesse le 20, et bien sûr nous ne pouvons pas oublier le rendez-vous du 4 juillet prochain pour VOULSTOCK où j'espère vous voir très nombreux.

EXPOSITION DE PRINTEMPS

(Voir p.2) : *Les talents du village*

Le choix des enfants s'est porté vers MIMI pour ses mignons koalas. A chaque exposition, Micheline CREUGNY sait faire rêver les enfants en peignant les animaux à poils et à plumes. Bravo.



PLU

Nous vous retracons les différentes étapes franchies qui amènent doucement mais sûrement à l'établissement du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Voulangis qui remplacera l'ancien POS (Plan d'Occupation des Sols de 1995) datant de 20 ans déjà !

Réunion publique d'information du mardi 31 mars 2015.

Les Voulangeois sont venus très nombreux à la salle des fêtes pour découvrir les premiers travaux. La présentation des étapes en cours et à venir a été faite par Monsieur le Maire qui a ensuite laissé la parole à madame Elodie COURTOIS du cabinet Géogram à qui la commune a confié la rédaction du PLU et la réalisation des documents et plans qui seront proposés aux autorités en leur temps.

Il a été rappelé le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) qui a permis de dessiner un premier plan de « zonage » qui en découle. Le PADD a déjà été détaillé dans une feuille d'information distribuée aux Voulangeois (Voulangis en bref de septembre 2014).

Dans l'ensemble, suite aux différentes questions de l'assemblée, il ne semble pas que des remarques fondamentales aient été notifiées, sauf des habitants situés près de la zone du Bréau qui est envisagée pour un développement futur, qui souhaiteraient voir cette zone déplacée pour ne pas nuire à leur environnement.

Il sera donc nécessaire de travailler sur ce sujet et prendre les précautions utiles et réexpliquer les raisons du choix fait à ce jour.

Bien entendu, le Maire est resté attentif à toutes les remarques qui sont prises en compte pour la suite du déroulement du projet.

La Préfecture n'a pas encore transmis son « porté à connaissance » ce qui nous oblige à marquer le pas pour aller plus loin

Réunion avec les organismes officiels associés du 14 avril 2015

Cette réunion comprenant les différents acteurs associés aux décisions de contrôle et d'acceptation de notre projet s'est réunie (Préfecture, chambre de commerce et d'industrie, Maires des communes limitrophes, représentant de la chambre d'agriculture, des bâtiments de France, etc.)

Suite à la présentation de notre projet, il s'avère un consensus de toutes les parties pour en valider le bien fondé.

Il est confirmé ce jour par le représentant de la Préfecture que le « porté à connaissance » était prêt et qu'il ne mettrait pas en cause les choix définis.

La Suite ...

Une présentation d'un document officiel comportant plan de zonage et règlement sera transmis aux différents intervenants avant les congés d'été. Un commissaire enquêteur sera nommé pour présenter aux Voulangeois le projet pendant un mois. Il sera possible à chacun d'émettre ses observations et demandes. Ensuite, après le rapport du commissaire, les dernières modifications pourront être effectuées pour enfin décider du PLU définitif qui sera irrévocable et fera force de loi. Cette procédure nous amènera au tout début de l'année 2016.

A noter que du 31 décembre 2015 jusqu'à la date d'entrée en vigueur du PLU, le POS actuel fera loi.

Tableau de synthèse des demandes formulées lors de la concertation préalable



Nom / Prénom	N° de parcelle + adresse	Décision de la Commission PLU
M. et Mme PAVEAU Jean 41 Avenue Marguerite 95230 SOISY/MONTMORENCY	B 1168 « le Montoir » Route de Melun	A positionner en terrain en zone U
M. et Mme HENOINOURY 97 Route de Melun 77580 VOULANGIS	V n° 12, 14, 22 Route de Melun	Avis favorable pour passer les parcelles en zone agricole constructible
M. et Mme VALLEE Gérard 9 Rue des Loges 77580 CRECY-LA-CHAPELLE	V n° 75	Avis défavorable : sortie du village, difficile à justifier / linéaire
M. BENVENUTI Eric 7 Chemin Vert	AD 44 – 14 Route de Melun	Avis favorable mis en zone UB
77580 VOULANGIS	AB 166 – Rue de la Ronce	Avis défavorable – zone Naturelle restera avec le tracé actuel
M. DE MEIRLEIRE Pascal 91 Rue Hoche 92240 MALAKOFF	A 364, 1077, 1161	Passage en zone UB parcelles A 364 et 1077, la parcelle A 1161 reste en zone N
M. et Mme PETITBON 18 Rue du Haras 78530 BUC	AD 371 – « Les Perrières » Route de Melun	Avis défavorable, maintien en zone Naturelle
M. DAVID Pierre 9 Rue du Marché 77580 CRECY-LA-CHAPELLE	V 72 et 74 Rue du Poirier Blanc	Avis défavorable, maintien en zone Naturelle, terres cultivées
M. et Mme ROSSIGNOL 2 Quai des Tanneries 77580 CRECY-LA-CHAPELLE	E 853 Rue du Limaçon	Avis défavorable, maintien en zone naturelle, insuffisance réseaux
M. CHOPINEAU Maurice 20 Rue de Frégy 77610 FONTENAY-TRESIGNY		

Mme TADDEI Françoise 15 Avenue du Maréchal Foch 33850 LEOGNAN	Y 27 ET 28 « Le Bréau »	Avis favorable passage en zone AU
M. et Mme DARCHE Alain 109 Route de Melun 77580 VOULANGIS	E 729 « Le Limaçon »	Avis défavorable maintien en zone naturelle, pas de dessertes
M. Jacques PAVEAU 34 Rue Pierre Bertrand 62200 BOULOGNE SUR MER	E 902 « le Bout d'en Haut »	Déjà en zone constructible mais n'a pas d'accès
M. CANTRAU Rémy 11 Impasse de Crécy	AD 346, 193, 187, 188 et 189 « Le Luttin »	Avis défavorable, maintien en zone naturelle
M. Pascal BARILLER 150 Route de Melun	V77 : 150 Route de Melun	Avis favorable, passage en zone AU
M. BOROWIEC Daniel 148 Route de Melun	AE 340 : 148 Route de Melun	Avis favorable, passage en zone AU
M. CANTRAU 11 Impasse de Crécy	AB 201 et 203 : Rue du Val	Avis défavorable, maintien en zone naturelle
M. et Mme NOURY Daniel 20 Rue Mathieu	AE 142 : Rue Mathieu	Avis favorable : passage en zone AU
M. et Mme HOCQUAUX 5 Rueille à la Jolie	AB 104 Rueille à la Jolie AB 99 Rue des Meylets AC 112 Rue du Montoir	AB 104 : déjà en zone UB AB 99 : déjà en zone UB AC 112 : emplacement réservé stationnement, déjà en zone U
M. et Mme DIOT 108 Rue de Villiers	A 239 Rue de Villiers A 241 Rue de Villiers	A 239 : Zone UB A 241 : Zone UB
Madame TANNÉ Simone 14 Vieille Route	AD 149 : 14 Vieille Route	Zone NBA dans le P.O.S devra passer en U dès que l'assainissement sera desservi

Monsieur Gilbert SCHAFFNER 66 Rue Lambary 33910 SAINT CIER'S D'ABZAC	B 943 et B 1258	Zone naturelle, boisé classé, ne sera pas déclassé en zone U
M. et Mme BOULET Bernard La Jonquière Ruelle de Bessy 77580 VOULANGIS	C 500, 494, 474, 478, 477, 163, 495, 497 477, 478, 163, 495, 497 seront en zone naturelle, boisée classée.	Passage des parcelles C 500, 494, 474 partie avec habitation en zone U les parcelles
M. et Mme VALLEE Gérard 6 Impasse de Crécy 77580 VOULANGIS	Parcelles V n° 74,75 et 76	Avis défavorable, zone naturelle à préserver
M. et Mme SCOQUART 61 Rue du Bout d'en Haut 77580 VOULANGIS	Parcelles AE n°18, AE n°271, 272, 273 et 274	Partie AE n° 18 donnant sur la rue Mathieu sera à urbaniser, par contre les parcelles AE 271, 272, 273 et 274 seront en zone Ap pas de construction tolérée.
M. et Mme PAQUET Daniel 8 Sente de la Mare Pottier 77580 VOULANGIS	Parcelles de la ferme située 7 Rue de la Ronce	Avis défavorable l'exploitation agricole est toujours en activité
Monsieur VALLEE Michel 2 Sente des Mares 77580 VOULANGIS	Parcelle AE n° 23	Avis défavorable, volonté de garder la sente des buttes non constructible
Monsieur VALLEE Michel 2 Sente des Mares 77580 VOULANGIS	Parcelles E 11151 et V 58	Avis défavorable, n'entre pas sans le périmètre d'urbanisation envisagé

Monsieur VALLEE Michel 2 Sente des Mares 77580 VOULANGIS	Parcelle U 119	Avis favorable pour construction d'un hangar agricole
Monsieur VALLEE Michel 2 Sente des Mares 77580 VOULANGIS	E n° 927, 923, 921, 920, 918, 1059, 907, 1125, 1128 , 910, 1129, 1167, 1151 et V 58	Avis défavorable, Sente de la fontaine en zone d'agricole protégée
Monsieur Thierry SCOQUART 40 Rue de la Ronce 77580 VOULANGIS	AB n° 246	Avis défavorable volonté départementale et communale de rester en zone naturelle
Madame GERMIN Corine 7 Rue de la Borde 77580 MAISONCELLES	D n° 213	Avis défavorable volonté de garder la zone naturelle
Monsieur GONDARD Jean 88 Rue de Saint Martin 77580 VOULANGIS	C n° 482 et C 480	Possibilité avec le PLU de faire un aménagement ou une extension dans la limite de 30% de l'existant.
M. et Mme MEIGNANT Jean-Pierre 5 Rue Saint Gervais 92160 ANTONY	V n° 21	Avis défavorable volonté de garder la zone naturelle
Mme Renée RAYMOND 8 Allée Bernadette 92330 SCEAUX	AC n° 61 et 68 Lieu-dit le « Ru du Morvault »	Avis défavorable volonté de garder la zone naturelle

L'Adjoint au Maire,
M. NAILLOU

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE. COMMUNE DE VOULANGIS
MAIRIE Route de Melun 77580. Tel. : 01.64.63.81.50. Fax : 01.64.63.02.45. Email : mairie.voulangis@wanadoo.fr